

Recette de la taillaule

Autor(en): **Montandon, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **65 (1977)**

Heft 9

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-274971>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un député pionnier de la cause des femmes

Sans avoir au préalable consulté l'une ou l'autre des organisations féminines dans le canton, Me Maurice Favre, de La Chaux-de-Fonds, membre du Grand Conseil depuis de longues années, a pris sur lui de présenter, le 21 juin, à la dernière session du Grand Conseil, un projet de décret fort original destiné à rendre plus aisés aux femmes l'accès à la vie et aux activités politiques. Son idée est de recourir à la création d'un **Conseil des femmes**. Appuyé par trois co-signataires de son parti, le parti radical, Me Favre a motivé et soumis en ces termes son projet de décret: «La participation équitable des femmes à la vie politique se heurte à des obstacles nombreux et dissimulés. L'exemple de tous les pays et de tous les régimes montre qu'il ne suffit pas de proclamer l'égalité juridique pour les surmonter. Une intervention plus efficace est donc indispensable.

On peut donc songer à un mode d'élection qui rendrait chaque députation mixte. Il semble préférable de commencer par permettre aux femmes d'exercer le pouvoir dans une assemblée spéciale et sans la concurrence de ceux qui les ont si longtemps exclues et qui les excluent encore même sans le vouloir.

Pour ces motifs, le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel décide:

La Constitution est complétée par les dispositions transitoires suivantes:

Article premier: Jusqu'à ce que 50 femmes aient siégé au Grand Conseil pendant une législature, le pouvoir législatif est exercé en concours avec le Conseil des femmes.

Art. 2: Le Conseil des femmes se compose de 41 femmes élues dans un collège qui s'étend à l'ensemble du canton.

Art. 3: Les femmes demeurent éligibles au Grand Conseil, mais aucune d'entre elles ne peut siéger dans les deux Assemblées.

Art. 4: Sous les réserves qui précèdent les règles du Grand Conseil s'appliquent à l'élection du Conseil des femmes, à ses pouvoirs et attributions, ainsi qu'au statut de ses membres.

Art. 5: Une décision ne peut être rendue qu'avec l'accord des deux Assemblées.

Art. 6: Les deux Assemblées se réunissent en commun et statuent à la majorité des votants pour les élections, les naturalisations, le droit de grâce et les conflits de compétence.»

L'Association neuchâteloise pour les Droits de la Femme, première intéressée à connaître en détail, et avec toutes les précisions indispensables, le fonctionnement, le rôle exact et l'efficacité supputée de ce Conseil des femmes tel qu'il est conçu dans la pensée de Me Favre, a prié ce dernier de lui accorder une entrevue après les vacances d'été pour exposer ses vues au comité cantonal de l'Association.

Micro, caméra et bandes dessinées

L'Union civique des Femmes catholiques, les Femmes protestantes et les Unions chrétiennes, auxquelles se sont jointes à titre individuel diverses personnalités, entre autres quelques militantes de la section neuchâteloise de la FRC, collaborent au sein d'un **Groupe de coordination** dans l'intention de fournir aux Neuchâteloises une meilleure information dans les disciplines les plus diverses. Ce regroupement informel, ainsi qu'il se dénomme, vient de prendre deux initiatives qui ne manquent pas d'originalité. Sous le sigle **Formation à la carte**, il organise au Locle, pour la rentrée des vacances, des rencontres avec micro et caméra, afin de «mieux com-

prendre et maîtriser les relations que nous avons avec les autres et la manière dont nous entrons en communication avec eux.» Ces rencontres seront animées, les unes, par un pasteur, membre de l'équipe romande de travail de la TV protestante, les autres par une comédienne du TPR.

Et pour l'automne, quatre séances sont prévues, destinées à se familiariser avec les bandes dessinées, mode d'expression souvent contesté ou incompris, mais qui, à l'aide d'une méthode d'analyse, permet de les juger plus objectivement. Les thèmes proposés à cette analyse sont entre autres l'image de la femme, le racisme et l'idéologie politique.

Une question pertinente

Pour Mme Anne-Lise Stauffer-Grobety, députée au Grand Conseil, notre juridiction cantonale concernant les jeunes voleurs devrait être modifiée dans le sens d'un adoucissement. Elle a présenté à la session de juin du Grand Conseil la question suivante:

«Lorsqu'une plainte est déposée contre un enfant ou un adolescent qui a commis un vol, un dossier est constitué sur son cas. On fait une enquête sur l'enfant et sur sa situation familiale.

Or, si dans le canton de Fribourg, le dossier est détruit au bout de quelques années, s'il l'est au bout de trois ans dans le canton de Genève, à Neuchâtel, en Valais et dans le canton de Vaud, les dossiers sont gardés à perpétuité. Le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas qu'il y aurait lieu de se rallier à une solution plus favorable pour le jeune voleur, en détruisant son dossier au bout de quelques années s'il n'y a pas eu de récidive?»

Jy H.-D.

Recette de la taillaule

Elle se cuisait autrefois en boules rondes sur la sole même du four et doit probablement son nom au fait qu'on taillait la surface à coup de couteau pointu ou, plus fréquemment, en la piquant de longues rangées de coups de ciseau. Préparée et cuite de cette façon, elle a un goût très différent des taillaules moules qui sont, hélas, ces dernières années, généralisées au point qu'on ne conçoit plus guère cette spécialité que sous cette forme moderne.

La taillaule neuchâteloise

Préparez un kilo de farine. Prélevez-en une petite tasse que vous mélangerez avec 50 grammes de levure de boulanger et un peu d'eau tiède pour obtenir une pâte mollette que vous mettez dans un grand saladier, recouverte d'un linge, pour laisser ce levain doubler de volume pendant environ 30 minutes. Ajoutez alors le reste de la farine, une pincée de sel, 250 grammes de sucre, un œuf, 200 grammes de beurre et 50 grammes de saindoux, ces deux corps ayant été ramollis, mais non fondus. Râpez le zeste d'un gros citron, et ajoutez du lait jusqu'à une bonne consistance de pâte. Il en faudra environ un demi-litre.

Cette pâte doit être soigneusement pétrie, fraisée, jusqu'au moment où elle aura acquis, non seulement l'homogénéité qui lui est nécessaire mais une certaine souplesse. On recouvrira à nouveau le récipient d'un linge et on laissera reposer et monter une heure environ dans un local tempéré si possible aux environs de 25 degrés.

Façonnez alors les taillaules, soit en les boulant à l'ancienne méthode, soit en garnissant des moules beurrés à mi-hauteur de la forme. Quel que soit le façonnage que vous lui donnerez, laissez à nouveau cette pâte fermenter et monter 30 minutes environ.

Dorer légèrement la surface à l'œuf en la badigeonnant au pinceau avec un mélange constitué d'un œuf entier, d'une pointe de sel et d'une cuillerée d'eau, le tout fortement battu. Taillez ensuite la surface soit au couteau, soit de coups de ciseau rapprochés de 3 à 4 cm, ce qui formera les petits triangles clairs de la surface alternant avec les pointes arrogantes qui sont le signe traditionnel de la taillaule. Ces découpes doivent être assez profondes pour permettre un développement complet durant la cuisson. Cuissez à four moyennement chaud pendant 50 à 60 minutes selon le volume des unités préparées.

Tiré de «Neuchâtel à table» de Jacques Montandon.

Pierrette Favarger, céramiste

Suite de la page 6

Pierrette Favarger habite au château de Peseux, un cadre qui correspond bien à sa personnalité et à son art dans lequel on découvre une note renaissance allée à une exubérance baroque et une audace toute contemporaine.

Epouse et mère de famille — dont les enfants sont d'un âge qui laisse quelque liberté — elle se met chaque jour au tour de potier.

Mais laissons-la raconter elle-même... «Je crois me souvenir m'être toujours amusée avec la terre, depuis l'âge de trois ou quatre ans et de plus j'avais un père qui aimait beaucoup la nature. Enfant, j'ai fait mes classes à Berne, où j'ai suivi également l'école bernoise de céramique puis j'ai passé deux semestres aux Beaux-Arts de Genève, en section de sculpture. C'était l'époque de la guerre et j'ai alors beaucoup rôdé dans différents ateliers jusqu'au moment où, me sentant assez mère, je me suis établie à Berne. Des potiers défilaient dans mon atelier et, à l'époque, nous nous préoccupions d'abord de décoration.

Lorsque j'étais aux Beaux-Arts, j'ai trouvé mon identité dans le fait de ne sentir ni peinture, ni sculpteur.

C'était la céramique qui m'intéressait, et surtout le travail au tour. Au début, je réalisais des pièces utilitaires et j'ai eu la chance d'exposer et de trouver des boutiques pour la vente. De ce côté-là je n'avais pas de problèmes et je pouvais aller de l'avant.

Cherchant ensuite à aller le plus loin

possible avec la matière, je me suis libérée de l'utilitaire en faisant d'abord des terrines en forme d'animaux. Et puis comme j'avais toujours eu envie de faire des personnages, j'ai supprimé cet alibi de l'utilitaire et j'ai créé alors mes personnages, mais toujours en me rapportant à des modèles, des gens qui existent. Je fais bien sûr encore des pièces utilitaires, mais uniquement pour remplir mon four et me permettre justement de faire mes grandes pièces.

— Dans ces créations qui se rapprochent plus de la sculpture, vous avez cependant conservé votre travail au tour; cela vous a-t-il obligée à créer votre propre technique?

— En effet, tous mes personnages sont tournés et j'utilise une base du métier classique. Il me semble que c'est un moyen de création comme un autre pour aboutir à une recherche personnelle. Tous mes personnages existent et je les fais comme je les vois, mélangeant des terres pour obtenir certaines couleurs laissées brutes et fabriquant mes émaux pour les pièces peintes.

— Comment procédez-vous avant le travail sur la terre, par des croquis?

— Je dessine peu, seulement des détails, une main par exemple. L'essentiel du travail se fait sur la terre.

— Vous avez cependant laissé courir votre imagination sur d'autres objets?

— Dans des miroirs abstraits, en effet, mais je n'en fais plus pour l'instant. Il me



«La Fée» de Pierrette Favarger
Photo Jean-Marc Breguet

semble qu'il faut avoir l'honnêteté de s'arrêter à un certain moment, lorsque la pièce parle, que le dialogue s'établit. J'aime faire encore des chandeliers — à multiples branches et feuilles — de même que des «marmettes», ces paysannes du marché de Neuchâtel dont je m'inspire pour réaliser des sortes de terrines. Un médecin m'a avoué servir les tripes à la Neuchâteloise là-dedans, vous vous imaginez...

Jacqueline Sandoz batik et sérigraphie sur tissus

Jacqueline Sandoz tient boutique d'artisanat à Chézard. Mais en outre, elle est créatrice de merveilleux batiks dont la réputation n'est plus à faire loin à la ronde. Elle attache autant d'importance à créer qu'à partager son art et nous sommes allées la trouver alors qu'elle donnait un cours de batik; la bonne humeur et l'ambiance réchauffaient le cœur, le chatoement des tissus et des couleurs ravissait l'œil. Nous avons tenté de cerner la personnalité de cette artiste qui attache autant d'importance à son expression qu'au rayonnement qui en découle.

— En fait, je suis décoratrice de métier et je pense faire de l'artisanat créateur; j'ai passé ensuite par une spécialisation dans le dessin de la lettre, ce qui me passionnait par le côté scientifique et technique, spécialisation que j'ai abandonnée comme manière de m'exprimer mais non comme expression.

— Et maintenant vous en restez à vos batiks?

— Oui, il y a les batiks, la sérigraphie sur tissus et une nouvelle technique de mon invention que j'ai appelée «motus», qui m'offrirait un nouveau champ d'expériences dans le domaine du batik. J'ai toujours aimé les tissus, les étoffes, en particulier peut-être la soie, parce que c'est tout de légèreté et très féminin, et je ne peux travailler que sur des tissus naturels.

— Il y a aussi les cours que vous donnez?

— J'estime en effet qu'une chose qu'on sait, on doit la transmettre. Mais je ne supporterais pas de faire cela par tranches de deux heures chaque semaine. Mes cours sont de 5 jours suivis ou rien, par besoin d'aller en profondeur, de tendre à l'absolu. Ainsi s'ajoute un point de vue symbolique et spirituel au facteur humain.

— Qui sont vos élèves?

— Des gens de partout; des mères de famille qui enfin peuvent faire quelque chose pour elles-mêmes; ou encore des animatrices, des enseignantes qui veulent ensuite partager. J'espère que je leur apporte de quoi approcher leur propre sensibilité et qu'ainsi elles arrivent à s'exprimer.

Il y a aussi l'aspect financier que je ne mets pas au premier plan. Mais ces cours me font connaître, font connaître la boutique et me permettent de continuer.

Et puis quand je revois mes anciennes élèves — par exemple un groupe est venu me rendre visite à mon stand de la Foire de Bâle où elles s'étaient retrouvées à cette occasion — je m'aperçois que je leur ai apporté plus qu'une technique. Souvent ce sont des femmes, des épouses, des mères de famille qui n'ont jamais l'occasion de laisser ménage, mari et enfants, pour se réaliser elles-mêmes. Pour cela déjà, c'est formidable.

— Vous tenez beaucoup à la qualité de

la technique enseignée?

— Oui, je ne donne pas de cours de bricolage; j'apprends une technique de A à Z, des moyens simples — nouages de tissus, etc. — à la peinture sur tissus à l'aide de la cire. Nous sommes maintenant à l'avant-dernier jour d'un cours et vous voyez vous-mêmes que je ne porte plus mes élèves sur mes épaules; elles cherchent entre elles, pour les couleurs par exemple, elle collaborent même sur certaines pièces.

— Vous attachez aussi de l'importance à l'ambiance du groupe?

— Oui, et la camaraderie doit être de rigueur, de même que le tutoiement. Ce cours doit aussi apporter quelque chose sur le plan humain, presque une thérapie.

— La créatrice exigeante s'accorde-t-elle toujours à la «boutiquière»?

Suite de la page 7

Avoir confiance en notre identité et agir!

L'élection qui m'a portée de 1975 à 1976, à la présidence du Grand Conseil n'a pas été le résultat de luttes partisans, comme cela peut être le cas dans d'autres cantons. Elle s'est préparée par un cheminement paisible, pendant quatre années, au sein du bureau de notre Parlement. J'y ai occupé successivement les postes de première secrétaire, deuxième et première vice-présidente. Ainsi la nomination du premier magistrat du canton est, en règle générale, prévue de longue date et l'élection est sans scrutin lorsque le nombre de candidats présentés pour le bureau ne dépasse pas celui des membres à élire.

Cet accord tacite, qui va au-delà des divergences d'opinions, facilite notre tâche prioritaire, la direction des débats pendant les séances. Certes, si l'on s'est plu à relever la nouveauté pour notre canton de voir siéger sur le fauteuil présidentiel une femme plutôt qu'un homme, l'habituel fut accepté avec nature, comme la conséquence logique de nos droits politiques, non seulement par mes collègues, mais aussi par mes concitoyens qui m'ont témoigné beaucoup de cordialité lors de représentations à l'extérieur. Ce contact direct me permit de mieux connaître les réalités de mon canton d'origine et de m'associer aussi plus étroitement aux espoirs et aux préoccupations de ses habitants.

Janine Robert-Challandes,
avocate, députée